

Communiqué avril 2015

Administration

Des modifications sont en cours pour les règlements numéro 2006-493 et 2006-496, suite à une modification des exigences du gouvernement provincial au niveau de l'approvisionnement en eau potable. Lors de la dernière séance, des projets de règlements ont été adoptés, les procédures suivent maintenant leur cours. Une séance de consultation publique aura lieu le 17 avril prochain à 16 h 30 pour expliquer les projets de règlements et entendre les personnes qui désirent s'exprimer.

Loisirs

Compétition de Bateaux-Dragons

La [Fondation médicale des Laurentides](#) organise, le samedi 20 juin, au Lac Masson, une course de Bateaux-Dragons. Cette activité vise à amasser des fonds pour améliorer la qualité des services de santé pour la région des Laurentides et des Pays-d'en-Haut. La Fondation supporte l'hôpital de Sainte-Agathe, sept (7) CLSC, cinq (5) CHSLD et quatre (4) centres de prélèvements de notre région. Cette année, la course servira à amasser des fonds pour aider aux soins à domicile et à l'unité des soins palliatifs pour notre région.



Citoyens d'Estérel, mobilisons-nous! Contribuez à la campagne de souscription pour supporter le bateau qui participera à la course avec 20 rameurs provenant d'Estérel. Notre objectif est de récolter 6 000 \$ de la part de notre communauté. Parlez-en à vos familles et contactez-nous!

Vous pouvez donner directement via le site Internet de la [Fondation Médicale](#), n'oubliez pas de spécifier que votre don est fait pour « Les Citoyens d'Estérel »! Vous pouvez aussi encourager notre équipe, en faisant parvenir un chèque avec [ce formulaire](#) complété, au 115, chemin Dupuis, Estérel, Québec, J0T 1E0. Nous nous occuperons de redistribuer les sommes reçues à la Fondation. Vous pouvez aussi venir payer en argent comptant ou par carte de débit à l'hôtel de Ville. Des reçus d'impôt sont émis pour les dons de 25 \$ et plus.

Même si vous n'avez aucune expérience, tous les volontaires intéressés à ramer dans notre bateau sont les bienvenus. Nous devons former une équipe qui saura bien représenter notre ville. Contactez Madame Nadine Bonneau au 450 228-3232 ou nadine.bonneau@villedesterel.com si vous voulez participer. L'activité débutera à 8 h 00, se terminera vers 15 h 00 au quai municipal de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Plaisir assuré, ce sera aussi l'occasion de se rencontrer et d'encourager nos rameurs.

Vente des vignettes saison 2015

Les vignettes pour les embarcations nautiques seront disponibles à partir du 20 avril. Veuillez-vous présenter à l'hôtel de ville d'Estérel du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30 ou les samedis 16, 23 et 30 mai de 8 h 30 à midi. Assurez-vous d'emporter avec vous une preuve de résidence et le permis d'embarcation de plaisance de Transport Canada pour chaque embarcation ou vérifier que nous l'ayons déjà à votre dossier avant de vous déplacer. Le nettoyage des coques de bateaux est obligatoire avant la mise à l'eau. Un lavage professionnel effectué lors de l'entreposage hivernal satisfait cette exigence.

Le coût annuel des vignettes par embarcation est le même qu'en 2014, soit 150 \$ par bateau ou motomarine et 125 \$ par ponton.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le vendredi 17 avril 2015 à 17 h 00.

Pour des informations additionnelles, vous pourrez vous référer aux comptes rendus des séances du conseil une fois approuvés et mis en ligne dans la rubrique « procès-verbaux ».